

N° D'ORDRE : 2018-154

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice : 29

Présents : 24

Pouvoirs : 03

Excusé : 00

Absents : 02

*Qui ont pris part
à la délibération : 27*

Date de convocation : 11 décembre 2018

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2018

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – M. BALLESTER Alain – Mme MONTAGNE Françoise - M. MARIN Michel – Mme GIOVANNELLI Marie-France – M. BLANC Romain (arrivé à 18h43, pouvoir à Madame Montagne pour les points 1 et 2, participe à compter du point 3) - Mme ROURE Simone - Mme DEFAUX Catherine - M. LHOMME Bernard – M. KUHLMANN Jean - M. BOUVIER Rémy - M. VENTRE Jean-Claude - Mme DEMIERRE Colette - Mme ROUSSEAU Brigitte - Mme ESPOSITO Annie - M. CHAMBELLAND Michel - Mme BALS Fabienne - Mme PICHARD Laure – Mme MATHIVET Séverine - Mme LABROUSSE Sylvie - M. GRAZIANI Frédéric - Mme ARGENTO Katia – M. COIFFIER Bruno - M. CORNU François.

Pouvoirs : M. TOULOUSE Christian à M. VINCENT Gilles, Maire - M. HOEHN Gérard à M. BALLESTER Alain - Mme LEVY Séveryn à M. COIFFIER Bruno.

Absent : M. PAPINIO Raoul, Mme LEDUC Isabelle.

Secrétaire de séance : Mme ARGENTO Katia.

14 - DELIBERATION PORTANT REVISION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME – CREDIT DE PAIEMENT POUR LA CREATION D'UNE CUISINE CENTRALE – BUDGET PRINCIPAL – ANNEE 2019

Monsieur le Maire donne la parole à M. BALLESTER, 1^{er} Adjoint délégué aux Finances, lequel explique que l'autorisation de programme votée en 2013, doit être révisée en 2019 afin de prendre en charge les dernières dépenses d'investissement de l'opération.

En effet, les marchés de travaux et de maîtrise d'œuvre relatifs à cette opération ne sont pas soldés à ce jour.

Par ailleurs, certains travaux n'ont pu être réalisés en 2018 qu'il conviendra de reprogrammer pour l'année 2019 : rafraîchissement du réfectoire.

Après avoir donné toutes précisions utiles, il est proposé de voter la révision comme précisée ci-dessous.

Dépenses								Montant total
Opération	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
Cuisine centrale - 201101	10 118,35 €	61 315,00 €	321 063,52 €	2 491 091,24 €	242 255,51 €	56 868,60 €	160 153,00 €	3 342 865,22 €
<i>Les recettes estimées prévisionnelles sont présentées à titre informatif</i>								
Recettes								
Subvention CD83	125 000,00 €		500 000,00 €	562 500,00 €		0,00 €	62 500,00 €	1 250 000,00 €
Fonds de concours TPM				23 339,00 €	23 339,00 €	0,00 €		46 678,00 €
FCTVA		1 566,00 €	9 663,00 €	469 004,00 €	39 739,59 €	9 328,73 €	26 271,50 €	555 572,82 €
Autofinancement		59 749,00 €		1 132 767,11 €	179 176,92 €	47 539,87 €	71 381,50 €	1 490 614,40 €

Le conseil délibérant,

- Oui l'exposé du Maire ;
- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU l'AP-CP annexée à la présente.

DECIDE A L'UANIMITE

- De réviser l'autorisation de programme – crédit de paiement (AP-CP) pour la création d'une cuisine centrale afin de prendre en charge les dernières dépenses d'investissement de l'opération.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 21 décembre 2018, pour extrait conforme.

**Signé : Le
Maire**

Gilles VINCENT